APPEL À PROJETS

Soutien aux projets exceptionnels 2027

Guide à destination des clubs

---

1. Les objectifs de l'appel à projets

À travers cet appel à projets, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton souhaite encourager les clubs à imaginer et mettre en œuvre des **projets se distinguant par leur caractère innovant ou exceptionnel**, ambitieux et répondant aux besoins de leur territoire.

La vision de la Ligue : faire de cet appel à projets un véritable levier de développement en donnant aux clubs les moyens d'oser, d'expérimenter et de porter des projets ambitieux, innovants et structurants, susceptibles d'inspirer l'ensemble du réseau.

Qu'entend-on par « projet exceptionnel » ?

Un **projet innovant ou exceptionnel** est une initiative qui se distingue par son originalité, son impact ou son caractère inédit. Il peut apporter une réponse nouvelle à un besoin identifié, expérimenter une nouvelle manière d'agir ou prendre la forme d'une action ponctuelle, unique et hors du commun, par son ampleur ou l'opportunité qu'elle représente.

À titre d'exemple, peuvent être considérés comme innovants ou exceptionnels des projets qui :

- ✔ Développent une innovation sociale, environnementale ou organisationnelle ;
- ✔ Facilitent la transition numérique ou améliorent le fonctionnement quotidien du club ;
- ✔ Expérimentent de nouvelles formes de coopération ou de mutualisation entre plusieurs clubs ou avec d'autres partenaires ;
- ✔ Proposent de nouveaux services ou de nouvelles approches favorisant le développement de la pratique;
- ✔ Conduisent à un événement ou une action unique, inédite ou exceptionnelle.

2. Critères d'éligibilité

Les projets seront étudiés en priorité au regard de :

- Leur caractère innovant ou exceptionnel ;

- Leur impact social ;
- Leur cohérence avec les besoins identifiés ;
- La pertinence du besoin de financement.

Pour être recevable, le dossier devra respecter les critères suivants :

- L'appel à projets est exclusivement réservé aux clubs affiliés à la Ligue AURA de Badminton.
- Les bénéficiaires du projet sont le club, les licenciés, le territoire et/ou des acteurs proches du club. **Les comités départementaux peuvent être partenaires du projet, mais le club demeure le porteur administratif et financier de la candidature.**
- Le projet présenté ne peut pas faire l'objet, la même année, d'une demande de financement au titre de l'Agence Nationale du Sport (ANS).
- Afin de favoriser l'émergence d'un maximum d'initiatives sur le territoire, un même club ne pourra pas être lauréat deux années consécutives.

Les projets seront évalués par une commission composée d'élu(e)s et de salarié(e)s de la ligue en analysant les projets selon cette grille d'évaluation :

Critère	**Éléments observés**
1. Innovation	Le projet apporte une réponse nouvelle, expérimente une nouvelle méthode ou une nouvelle organisation.
2. Ambition	Le projet est structurant, développe le club ou le territoire et traduit une réelle ambition.
3. Fidélisation des bénévoles et dirigeants	Le projet contribue à la fidélisation des bénévoles et des dirigeants du club.
4. Caractère inspirant	Le projet a vocation à servir de modèle et peut être reproduit par d'autres clubs.
5. Coopération	Le projet associe d'autres partenaires ou favorise la mutualisation.

3. Modalités du soutien financier

Les actions devront être réalisées entre le **1er janvier et le 31 décembre 2027.**

Le dispositif prévoit une aide financière destinée à accompagner le lancement des projets retenus.

- **Montant de l'aide :** minimum **1 000 € par projet sélectionné, maximum 5000€**.
- **Taux de financement :** l'aide de la Ligue pourra représenter jusqu'à **80 % des dépenses prévisionnelles** du projet.

Une enveloppe globale de 5 000 € est consacrée à cet appel à projets pour l'année 2027, cette enveloppe pourra être revue en fonction du nombre et de la qualité des dossiers.

4. Calendrier de la campagne 2027

Étape	Période	Action
Lancement de l'appel à projets	Fin octobre 2026	Diffusion du cahier des charges et ouverture des candidatures.
Dépôt des dossiers	Novembre 2026 à fin janvier 2027	Constitution et dépôt des candidatures par les clubs.
Instruction des dossiers	Février 2027	Analyse des candidatures par la Ligue.
Résultats	Fin février / début mars 2027	Notification des décisions aux clubs candidats et versement de l'aide financière.

5. Mise en œuvre et engagements des clubs lauréats

Les clubs bénéficiaires s'engagent à :

- Réaliser le projet sur l'année civile 2027 ;
- Utiliser la subvention conformément au projet présenté ;
- Mentionner le soutien de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton dans leurs supports et actions de communication, et autoriser la Ligue à valoriser et communiquer sur les projets qu'elle finance ;
- Transmettre un bilan de réalisation (présentation des actions menées et résultats obtenus, photographies illustrant le projet, justificatifs de dépenses).

Pour candidater

Vous avez un projet innovant à développer au sein de votre club ?

Nous vous invitons à compléter le **dossier de candidature à l'appel à projets innovants** et à le transmettre par mail (celine.gardet@badminton-aura.org) avant le **10 janvier 2027**.

Pour toute question concernant l'appel à projets, vous pouvez contacter :

Céline GARDET - Chargée de développement (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton)

📧 celine.gardet@badminton-aura.org
📞 06 66 70 56 80